

## A.I.P.R. - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - OPÉRATEUR

*Suite à la réforme de la législation dans les travaux à proximité des réseaux (DT-DICT/2012), nouvelle obligation à partir du 1er janvier 2018 d'obtenir une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) pour toutes les personnes travaillant à proximité des réseaux (maîtres d'ouvrages, encadrement de chantier et ouvriers).*

### Objectifs

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

### Public Visé

Personnels opérateurs : personnels exécutant les travaux, chargés de conduire des engins.

### Pré Requis

Aucun

### Objectifs pédagogiques

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Échanges avec les stagiaires
- Exposés
- Fascicule de formation

### Parcours pédagogique

#### CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION :

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables
- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

#### LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER :

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

#### SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

#### TRAVAILLER A PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

#### EN CAS D'ANOMALIES :

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Déclarations de dommages, responsabilités de l'entreprise

Attestation de compétence si réussite au QCM

### Méthodes et modalités d'évaluation

- QCM en fin de stage
- Attestation de compétence si réussite au QCM

 **Durée**

**7.00** Heures


**1** Jour

**Effectif**

De 7 à 12 personnes

*Prochaine session : **A.I.P.R. - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - OPERATEUR***

 <b>LE 19 MAI 2025</b>	 <b>363€*</b> Net de taxe	 <b>1 JOUR</b> 7H	 <b>CAPEB AISNE</b> 02000 LAON
---	---	---	--

	<p>* Possibilité d'un financement – <b>N'hésitez pas à nous contacter</b> :</p> <p>Christelle MEURIER – <i>Responsable formation</i> – CAPEB 02 Tél. : 03.23.23.09.10 / Mail : <a href="mailto:formation@capeb02.fr">formation@capeb02.fr</a></p>
---	---



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

## ENTREPRISE

Raison sociale :   
Forme sociétaire :  Entreprise Individuelle  SA  SARL Autres :   
Adresse :   
CP :  Ville :   
Tél. fixe :  Tél. Port :   
Mail :   
Code NAF :  SIRET :   
Activité principale :  Nombre salariés :

## PARTICIPANT (S)

Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

**Bulletin d'inscription à retourner par mail ou par courrier :**

**CAPEB 02 - 18 rue Buffon - 02000 LAON**  
**Tél. : 03 23 23 09 10 - Mail : [formation@capeb02.fr](mailto:formation@capeb02.fr)**  
**[www.afolor.fr](http://www.afolor.fr)**



## CONDITIONS, COÛTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné. À réception du bulletin d'inscription, AFOLOR adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme pédagogique du stage.

L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à AFOLOR de la convention bilatérale de formation complétée et signée.

### 2 - Coûts

AFOLOR est exonérée de T.V.A. Pour connaître le coût du stage qui vous intéresse, contactez AFOLOR.

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle, service de proximité des fonds d'Assurance Formation vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

### 3 - Annulation du stage

AFOLOR se réserve la possibilité en cas d'insuffisance de

participants, d'annuler la prestation jusqu'à 2 jours avant la date prévue de déroulement de ladite prestation. AFOLOR en informe l'entreprise. Aucune indemnité ne sera versée à l'entreprise à raison d'une annulation du fait d'AFOLOR.

### 4 - Annulation du stagiaire

En cas d'annulation de l'entreprise ou du participant à moins de 48 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, AFOLOR facturera le coût des sommes qu'il aura réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.6354-1 du Code du Travail, sauf cas de force majeure avec justificatif (maladie, accident de trajet). Cette indemnité n'est pas imputable sur l'obligation pour les entreprises de participer au financement de la formation professionnelle prévue par l'article L.6331-1 du Code du travail. Elle ne peut donc faire l'objet d'aucune prise en charge financière par les organismes paritaires collecteurs agréés ou fonds d'assurance formation.

### 5 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Nancy sera compétent.

### 6 - RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en application dans l'Union Européenne le 25 mai 2018. Ce règlement vise à protéger vos données personnelles. Ainsi, nous sollicitons votre accord pour continuer à vous adresser notre catalogue. Si vous souhaitez continuer de le recevoir, ne changez rien. Dans le cas contraire, vous pouvez vous désinscrire en nous adressant un mail à l'adresse suivante : [damien@afolor.fr](mailto:damien@afolor.fr)

Nous vous rappelons que vous avez un droit d'accès, de modification ou de suppression de vos données. Sans nouvelles de votre part, nous conserverons votre contact dans notre base de données.

**ENTREPRISE** (à compléter par le chef d'entreprise)

Objectifs attendus - Dans quels buts souhaitez-vous suivre cette formation ?

Commentaires :

**PARTICIPANT** (à compléter si le participant n'est pas la même personne que le chef d'entreprise)

Objectifs attendus - Quelles sont vos attentes et vos besoins par rapport à cette formation ?

Commentaires :

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le préciser afin de vous accueillir dans les meilleures conditions : .....

.....

.....

.....

.....

.....



*Ces informations sont destinées à être transmises au formateur ainsi qu'au responsable Handicap d'AFOLOR afin de préparer au mieux votre accueil.*